



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/376
5 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers

(Genève, 17-19 octobre 2005)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE
LA QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME SESSION***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 27 octobre 2004 à 10 heures

Lundi 17 octobre 2005

- | | | |
|----|--|--|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | TRANS/SC.1/376 |
| 2. | Adoption du rapport sur la quatre-vingt-dix-huitième session | TRANS/SC.1/375 |
| 3. | Activités d'organes de la CEE et d'organisations internationales présentant un intérêt pour le Groupe de travail | |
| | a) Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires | ECE/TRANS/162 |
| | b) Organisations internationales | |
| 4. | Mise en œuvre de l'AETR | TRANS/SC.1/375/Add.2 |
| 5. | Projet de protocole additionnel à la CMR | TRANS/SC.1/2005/1
Documents informels |

* Les représentants sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la renvoyer, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41-22 917 0039), soit par courrier électronique (roadtransport@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève (voir plan à la dernière page), afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 73242).

Mardi 18 octobre

6. Infrastructure des transports routiers
 - a) Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)
 - i) État des précédents amendements à l'AGR
 - ii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGR
TRANS/SC.1/2005/2
TRANS/SC.1/2005/3
TRANS/SC.1/2005/4
 - iii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe II de l'AGR
TRANS/SC.1/2005/5
 - b) Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)
TRANS/SC.1/2005/6
7. Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations
 - a) Élaboration de dispositions relatives à la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4)
TRANS/SC.1/2002/4/Rev.4
TRANS/SC.1/2004/1
 - b) Examen des possibilités d'accords ou d'autres mesures concernant le passage des frontières et des postes frontière dans le transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale
TRANS/SC.1/2004/5
 - c) Examen de questions concernant la facilitation du transport routier international
 - i) Carte internationale d'assurance automobile (carte verte)
TRANS/SC.1/2005/7
 - ii) Adhésion aux instruments juridiques internationaux de la CEE dans le domaine du transport routier et application desdits instruments

Mercredi 19 octobre

8. Mandat et règlement intérieur
TRANS/SC.1/2004/10/Rev.1
9. Projet de programme de travail pour la période 2006-2010
TRANS/SC.1/2005/8
10. Questions diverses
Date de la prochaine session
11. Adoption de décisions

* * *

NOTES EXPLICATIVES¹

17 octobre 2005

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour est son adoption.

2. ADOPTION DU RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME SESSION

Le Groupe de travail est invité à adopter le rapport sur sa quatre-vingt-dix-huitième session que le secrétariat a établi après la session.

3. ACTIVITÉS D'ORGANES DE LA CEE ET D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL

a) Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires

À sa soixante-septième session (15-17 février 2005), le Comité des transports intérieurs a approuvé le rapport du Groupe de travail sur sa quatre-vingt-dix-huitième session (TRANS/SC.1/375 et Add. 1 et 2) (ECE/TRANS/162, par. 48).

Toutes les questions relatives au SC.1 examinées par le Comité seront abordées dans l'ordre des points correspondants de l'ordre du jour.

Le SC.1 sera informé de la demande que le Comité, notant qu'un certain nombre d'instruments juridiques n'étaient pas en vigueur, a, à sa soixante-sixième session, adressée au secrétariat pour qu'il procède à une analyse de ces instruments et indique pourquoi des États n'y étaient pas encore devenus parties contractantes.

À sa soixante-septième session, le Comité a décidé d'organiser, durant sa soixante-huitième session en février 2006, une table ronde multidisciplinaire sur la sûreté des transports, qui porterait essentiellement sur les domaines de compétence de la CEE. Il a demandé à ses organes subsidiaires d'accélérer la réalisation des activités en cours et des nouvelles activités qu'il est envisagé d'entreprendre dans ce domaine et, d'une manière générale, de jouer un rôle plus dynamique. Le SC.1 souhaitera peut-être examiner ses propres activités – actuelles ou futures – qui contribuent à la sûreté des transports dans le contexte de son programme de travail (voir le point 9).

b) Organisations internationales

Les représentants des organisations internationales participant à la session sont invités à informer le Groupe de travail de leurs activités et à communiquer au secrétariat un résumé succinct de leurs interventions pour inclusion dans le rapport de la session.

¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se munir de leur exemplaire des documents expédiés par courrier avant la réunion ou téléchargés sur Internet.

4. MISE EN ŒUVRE DE L'AETR

Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des propositions d'amendement à l'AETR concernant l'introduction du tachygraphe numérique (TRANS/SC.1/375/Add.1), que le Secrétaire général de l'ONU a transmises aux Parties contractantes le 24 juin 2005 (notification dépositaire C.N.475.2005.TREATIES-1). Il est rappelé aux membres du SC.1 que la période de transition de quatre ans prévue pour l'introduction du tachygraphe numérique commencera lorsque les amendements pertinents seront entrés en vigueur.

S'agissant des amendements à l'article 12 de l'AETR sur les procédures de contrôle, qui sont entrés en vigueur le 27 février 2004 (E/ECE/811/Amend.4), le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la disposition du paragraphe 5 dudit article, qui stipule que le secrétariat publie tous les deux ans un rapport sur l'application par les Parties contractantes des mesures visant à assurer le respect de l'Accord.

Le SC.1 souhaitera peut-être également examiner l'opportunité d'adopter des amendements à l'AETR suite aux modifications qu'il est envisagé d'apporter à la législation de l'UE relative au temps de conduite et de repos des conducteurs professionnels.

Le Groupe de travail sera informé des préparatifs du séminaire qu'il est prévu d'organiser en Fédération de Russie à l'intention des pays non membres de l'UE et qui vise à mieux faire connaître le tachygraphe numérique aux agents compétents de ces États.

5. PROJET DE PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CMR

À sa quatre-vingt-dix-huitième session, le SC.1 a décidé de demander à Unidroit d'élaborer une version révisée et étoffée de son projet initial concernant un nouveau protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) prévoyant l'utilisation d'une lettre de voiture électronique. Il a demandé au secrétariat d'adresser le nouveau texte aux Parties contractantes suffisamment à l'avance pour leur permettre de faire des commentaires avant la prochaine réunion du SC.1. Le but est d'adopter le texte du nouveau protocole additionnel lors de la quatre-vingt-dix-neuvième session du SC.1.

Le texte révisé établi par Unidroit (TRANS/SC.1/2005/1) a été adressé le 4 juillet 2005 aux Parties contractantes à la CMR, auxquelles il a été demandé de faire parvenir leurs observations au plus tard le 1^{er} septembre 2005.

Les observations sur le nouveau projet de texte seront soumises au Groupe de travail dans des documents informels en anglais et en français seulement.

18 octobre 2005

6. INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS ROUTIERS

- a) Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)
- i) État des précédents amendements à l'AGR

Le Groupe de travail sera informé de l'état des propositions d'amendements à l'AGR adoptées par le SC.1 à sa quatre-vingt-dix-huitième session, en 2004 (TRANS/SC.1/375, annexe 1

et additif 2). Les propositions d'amendements à l'annexe I ont été communiquées aux Parties contractantes le 4 avril 2005 au moyen de la notification dépositaire C.N.195.2005.TREATIES-1 et les propositions d'amendements à l'annexe II au moyen de la notification dépositaire C.N.198.2005.TREATIES-2.

ii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGR

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner des propositions relatives aux routes E en Bulgarie (TRANS/SC.1/2005/2), en Suède (TRANS/SC.1/2005/3) et en Turquie (TRANS/SC.1/2005/4).

iii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe II de l'AGR

À la quatre-vingt-dix-huitième session en octobre 2004, le Directeur de la Division des transports a demandé au Groupe de travail d'examiner la possibilité de créer une nouvelle annexe à l'AGR sur l'évaluation de l'impact de la sécurité routière en ce qui concerne les routes, à l'instar de ce qui existe déjà pour l'environnement. Il a invité les participants à communiquer au secrétariat toute information utile à ce sujet. Il a également demandé au Groupe de travail de mener des réflexions sur la possibilité d'élaborer une méthodologie pour l'inspection de la sécurité des routes.

Le représentant de la France a soumis au Groupe de travail, pour examen, un projet de proposition concernant ces deux nouveaux éléments. Cette proposition est parue sous la cote TRANS/SC.1/2005/5.

b) Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)

Le Groupe de travail sera informé de l'évolution du projet TEM depuis sa dernière session (TRANS/SC.1/2005/6).

7. HARMONISATION DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX OPÉRATIONS DE TRANSPORT INTERNATIONAL PAR ROUTE ET FACILITATION DE CES OPÉRATIONS

a) Élaboration de dispositions relatives à la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4)

Le Groupe de travail sera informé de tout fait nouveau ayant une incidence sur le texte révisé de la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4) adopté par le SC.1 à sa quatre-vingt-dix-septième session et entériné par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-sixième session.

b) Examen des possibilités d'accords ou d'autres mesures concernant le passage des frontières et des postes frontière dans le transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale

Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des discussions sur le nouveau projet de texte de l'annexe 8 de la Convention internationale sur l'harmonisation du contrôle des marchandises aux frontières, dont le Comité de gestion du WP.30 est actuellement saisi pour adoption.

En ce qui concerne la question de la délivrance de visas aux conducteurs professionnels, le SC.1, à sa quatre-vingt-dix-huitième session, a décidé d'en saisir le Comité des transports intérieurs. À sa soixante-septième session, le Comité a reconnu à l'unanimité que la question des visas constituait un réel problème. Après examen de plusieurs propositions, le Comité:

- A pris note du document TRANS/SC.1/2004/5 contenant des lettres et une note technique émanant de huit pays (Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova et Ukraine) et intitulé «Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations»;
 - A salué les travaux entrepris par le Comité et d'autres instances multilatérales et bilatérales à ce sujet;
 - A invité le secrétariat, en consultation avec les États membres, à étudier la manière appropriée de tenir le Comité informé de ces travaux;
 - A instamment demandé à tous les pays membres de la CEE et organisations internationales concernés de le tenir informé de l'évolution de la situation;
 - A invité ses États membres et les organisations internationales concernées à appeler l'attention de leurs autorités compétentes sur la question, afin que celle-ci soit prise en compte;
 - S'est déclaré disposé à contribuer, si on le lui demande, à la recherche de solutions appropriées, concernant, par exemple, les aspects pratiques et procéduraux de la question.
- c) Examen de questions concernant la facilitation du transport routier international
- i) Carte internationale d'assurance automobile (carte verte)

Le Groupe de travail sera saisi, pour examen, du rapport du Président du Conseil des bureaux du système de la carte verte (TRANS/SC.1/2005/7).

- ii) Adhésion aux instruments juridiques internationaux de la CEE dans le domaine du transport routier et application desdits instruments

Le secrétariat fournira des informations sur l'état des adhésions aux instruments juridiques de la CEE dans le domaine du transport routier depuis la dernière session du SC.1.

19 octobre 2005

8. MANDAT ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À sa quatre-vingt-dix-huitième session, le Groupe de travail a rappelé que le Sous-Comité des transports routiers (SC.1) avait été créé par la Résolution n° 13 adoptée le 5 février 1948 par le Comité des transports intérieurs et qu'il était devenu ensuite le Groupe de travail principal des transports routiers, puis, en 1997, l'actuel Groupe de travail des transports routiers, tout en gardant le sigle SC.1. Suite aux nombreux changements intervenus depuis sa création, le secrétariat a jugé

comme opportun de revoir complètement le mandat du Groupe de travail pour le faire correspondre à la réalité d'aujourd'hui et de l'accompagner d'un projet de règlement intérieur.

Le Groupe de travail a eu un premier échange de vues sur les deux textes. Ainsi, concernant le mandat, il a été demandé de mentionner la sécurité des infrastructures au point 1 b). S'agissant du Règlement intérieur, plusieurs délégations se sont interrogées sur les incidences de l'article 25, qui introduit le principe de la prise de décisions par consensus et, à défaut, par vote. Afin d'avoir une idée plus précise des pratiques en vigueur dans les autres groupes de travail, le SC.1 a demandé au secrétariat d'établir une note à ce sujet. Il a par ailleurs invité les pays à adresser au secrétariat, avant la fin de l'année 2004, leurs commentaires sur les projets présentés ainsi que leurs propositions de modifications éventuelles.

Le texte révisé du projet de mandat et de règlement intérieur, inspiré des modifications récemment apportées par le WP.1 à son propre Règlement intérieur, a été publié sous la cote TRANS/SC.1/2004/10/Rev.1.

9. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2006-2010

Le Groupe de travail sera saisi de son projet de programme de travail pour la période 2006-2010 (TRANS/SC.1/2005/8). Le Groupe de travail est censé en réviser et approuver le texte, qui sera ensuite adopté par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-huitième session prévue en février 2006.

À sa soixante-septième session, le Comité des transports intérieurs a approuvé un tableau révisé indiquant la relation entre ses objectifs stratégiques et son programme de travail. Ce tableau est le fruit des discussions des organes subsidiaires du Comité sur les objectifs stratégiques et leurs programmes de travail respectifs. Le Comité a demandé à ses organes subsidiaires de modifier leurs programmes de travail conformément aux indications données dans le tableau. Celui-ci figure également dans le document TRANS/SC.1/2005/8.

10. QUESTIONS DIVERSES

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

Date de la prochaine session

Le Groupe de travail sera informé que sa centième session est provisoirement prévue du 17 au 19 octobre 2006.

11. ADOPTION DE DÉCISIONS

Le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, une brève liste des décisions prises à sa quatre-vingt-dix-neuvième session.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA *Please Print*

Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Working Party on Road Transport, ninety-ninth session, 17-19 October 2005

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. Family Name _____ First Name _____
Mrs. _____
Ms. Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation	<input type="checkbox"/>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>	Participation	_____
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	From	_____
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below)	<input type="checkbox"/>	Until	_____

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference English French Other

Official Occupation (in own country)	Passport or ID Number	Valid Until
_____	_____	_____
Official telephone N°.	Fax N°.	E-mail Address
_____	_____	_____

Permanent official address

Address in Geneva

On Issue of ID Card Participant Signature _____ _____ Date _____	Participant photograph if form is sent in advance of the conference date. Please PRINT your name on the reverse side of the photograph	PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO	Security Use Only Card N° Issued _____ Initials, UN Official _____
--	---	--	---

